

Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

Séance du 27 juin 2013

Membres élus présents ou représentés : M. Alfredo Gomez-Muller, M. Hubert Lardy, M. Olivier Motret, Mme Jocelyne Peigney, Mme Valérie Pennequin, M. Jean-Claude Soret, M. Francis Bourreau, Mme Sandrine Dallet-Choisy, M. Pierre-Antoine Dessaux, Mme Christine Fauvelle-Aymar, Mme Cécile Goï, M. René Mokoukolo, M. Sébastien Salvador-Blanes, M. Maximilien Bullett, M. Mathieu Cluzel, Mlle Charlie Jacquier, M. Okana Rodrial Ngandzien, M. Florian Ringuet, Mlle Mélanie Thongshit, Mme Hélène Bezard, Mme Carole Dervault, Mme Christelle Hervé, Mme Marie-Christine Jossec, Mme Mireille Motteau, Mme Marie-Anne Boissière, M. Jean-Marie Ginesta, M. Stéphane Blardat.

Membres à titre consultatif : Mme Bénédicte Delaunay, M. Arnaud Giacometti, Mme Christine Poirier, M. Alain Gueiffier, M. Sébastien Boyer, Mme Emmanuelle Fargues, Mme Joëlle Lardon, M. Benoit Wolf, Mme Pascale Garcia, Mme Christine Maisonneuve, Mme Stéphanie Rolin, Mme Nicole Fanien.

Correspondants pédagogiques : M. Pascal Chareille, M. Alexis Chommeloux, M. Christophe Hourieux, M. Laurent Gerbier, Mme Claudine Tacquard.

Personnes excusées : Mme Carole Accolas, Mme Béatrice Boillot, Mme Bénédicte Montigny.

Au préalable Nadine Imbault remercie Nicole Fanien pour son implication et son investissement pour le CEVU. Nicole Fanien travaille au SEVE depuis 1997 date à laquelle elle a pris en charge le secrétariat du CEVU ; domaine dans laquelle elle s'est particulièrement investie. Sa gentillesse, son implication ont été un réel soutien pour les équipes avec lesquelles elle a collaboré.

1. Approbation du compte rendu du CEVU 23 mai 2013

Nadine Imbault soumet le compte-rendu aux membres du CEVU. Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité

2. Les Personnels

⊕ Recrutement au Fil de l'eau, année 2013/2014

Le tableau présenté est discuté et des précisions sont demandées.

⊕ Demande d'agrégation externe rentrée 2014

Les propositions sont soumises au vote des membres du CEVU, le conseil adopte les propositions à l'unanimité moins une abstention.

3. Informations générales

10 octobre 2013 Journée d'information pour les Conseillers d'Orientation Psychologues (COP)

Cette journée d'information-formation est organisée en association avec Orléans, en alternance une année sur deux entre les établissements. Elle aura lieu cette année à Tours, à l'UFR Sciences et Techniques. Le matin, des conférences et interventions se dérouleront en amphithéâtre

(actualités formations, Relations Internationales et MEEF) tandis que l'après-midi, sept ateliers regrouperont les domaines de formation (13h30 - 15h et 15h - 16h30). Les COP peuvent suivre deux ateliers (présentation maquettes, prérequis, attendus, organisation, ...).

Evaluation par le ministère du dossier d'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE):

Nous avons récemment reçu la lettre générale des deux Ministères (Enseignement Supérieur et de la Recherche, et Education Nationale) d'évaluation de notre projet. Cette évaluation consiste en une lettre générale avec deux annexes, la seconde annexe étant consacrée particulièrement à notre dossier. La mise en place des ESPE sera donc effective dès le 1^{er} septembre 2013 et l'année 2013-2014 sera une période de finalisation de chaque projet. L'évaluation repose sur les attendus du cahier des charges d'accréditation et des autres documents qui vous ont été communiqués sur le référentiel métier ou le cadre national des formations masters Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF).

L'ensemble des projets d'accréditation des ESPE sera soumis pour avis au CNESER du 17 juillet 2013.

Le rapport stipule que le projet présenté par l'académie d'Orléans-Tours « est de qualité et affiche une réelle volonté de fédérer les acteurs des deux universités. La présentation des parcours ainsi que le pilotage de la formation répond à tous les attendus de la réforme et paraît apporter toutes les garanties d'une mise en place effective dès la rentrée 2013.

La composition plurielle des équipes pédagogiques, dont la mixité est annoncée, est cependant à préciser et fera probablement l'objet d'ajustements progressifs.

Le continuum licence-master est bien présent, les aspects du numérique et des langues vivantes sont des éléments particulièrement bien abordés.

La formation continue des enseignants de l'Education nationale sera gérée par l'ESPE. La formation initiale et continue des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur est bien traitée avec l'intégration du supérieur à l'ESPE.

Le projet ESPE présenté apparaît comme fédérant largement et implique largement les UFR et les services centraux communs des deux universités, ainsi que les services rectoraux et les établissements scolaires.

La démarche qualité est clairement explicite avec la mise en place progressive d'une véritable culture de la qualité.

La fédération de la recherche nécessitera un pilotage spécifique pour être effective. Elle devra probablement fédérer au-delà des sciences de l'éducation et le volet applicatif pourra être élargi au-delà de l'IRES et du CARDIE.

Le projet présenté en l'état est conforme est apparaît même dans un état d'avancement remarquable si l'on considère la pression temporelle liée à la mise en place de cette réforme et l'intervention de deux établissements. »

A l'issue du rapport des compléments sont demandés et vont être apportés par les membres du comité de pilotage.

- Quels sont les contenus de culture commune proposés à tous les étudiants des masters enseignement ?
- Quelles sont les modalités de constitution et de travail des équipes pédagogiques plurielles envisagées ?
- Quels sont les apports de l'académie à l'ESPE en moyens d'enseignement pour la rentrée 2013 ?
- Le projet ne précise pas quel type d'instance de pilotage et de suivi des stages, ou bien instance de régulation du travail des tuteurs sera mise en place.
- Le projet n'est pas précis sur les projections en effectifs et les publics accueillis à la rentrée 2013.

4. Pédagogie

✚ Modifications de maquettes et des modalités de contrôles des connaissances

Cette année correspondant à la mise en place des maquettes, un nombre importants d'ajustements a été souhaité par les composantes, après un an de fonctionnement. L'année prochaine, les modifications devraient rester marginales.

Un tableau recensant l'ensemble des modifications mineures demandées est distribué en séance. Nadine Imbault complète les informations.

Les modifications recensées dans le tableau font l'objet d'un vote du conseil. Il est favorable à l'unanimité.

Modification des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de l'UFR des Sciences et Techniques :

Nadine Imbault présente le projet de l'UFR. A la version proposée par l'UFR, Nadine Imbault présente une version amendée qui ne revient pas sur la philosophie du projet mais qui permet une plus grande conformité avec la réglementation en vigueur. Le projet est discuté en séance et chaque point fait l'objet d'une présentation (cf pj). Il s'inscrit dans la suite des MCC déjà en vigueur pour la filière droit, conditionnant notamment l'accès à la seconde session aux étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle de 8/20. Un certain nombre de situations dérogatoires est énoncé (régime spécial d'études, réorientés...).

Nadine Imbault rappelle que ces MCC restent expérimentales pour un an. A l'issue d'une année d'exercice, il faudra tirer un bilan global et décider un système pour toute l'université. Cette question sera un point de discussion par un groupe de travail.

L'argument principal de notre réforme doit rester celui de la pédagogie et de la réussite de nos étudiants. Les questions d'organisation ne peuvent pas être prioritaires.

Christine Fauvelle-Aymar donne l'information statistique comparative entre les résultats en droit avant et après la réforme du 8/20 qui semblent démontrer que les taux de réussite sont meilleurs. Pour disposer des meilleurs outils, il faudra en début d'année déterminer les éléments statistiques à vérifier pour avoir des éléments d'analyse probants.

La modification relative aux MCC de l'UFR Sciences et Techniques comprenant les modifications de formulation proposées en CEVU est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

UFR de Droit Economie et Sciences Sociales :

Il s'agit de proposer l'extension du seuil de 8/20 pour accéder à la seconde session, tel qu'expérimenté en licence de droit depuis 2 ans, à l'ensemble des licences de l'UFR (exception de la Licence d'Administration Publique et des Licences Professionnelles).

La modification relative aux MCC est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

UFR Arts et Sciences Humaines

Master Musique et Musicologie : Ce master souffrait de faibles effectifs et il a été retravaillé notamment pour le rendre plus professionnalisant. De nombreux partenaires extérieurs ont été associés et collaboreront désormais à cette formation.

En séance est soulevée la question de valider l'anglais par validation d'acquis pour les étudiants ayant obtenu un CLES 2, cette mesure n'est pas à l'avantage des étudiants qui ont un bon niveau en langue.

Cette nouvelle maquette est plus « consommatrice » en heures d'enseignement (+ 48h) mais par ailleurs, le master MEEF parcours Musique et Musicologie est allégé (-150h). Il s'agit donc au global d'une réduction d'heures sur l'ensemble de la filière.

La partie du dossier concernant le conseil de perfectionnement devra être revue en fonction du cahier des charges de l'établissement sur les conseils de perfectionnement.

La modification du master Musique et Musicologie est acceptée à l'unanimité des élus.

UFR Lettres et Langues- UFR Droit Economie et Sciences Sociales

Cette modification concerne les étudiants choisissant la filière Droit-langues, Espagnol. Jusqu'alors le volume horaire en espagnol anglais LV2 (langue vivante 2) était faible, la proposition est d'augmenter ce volume horaire en effectuant des mutualisations. Une véritable seconde langue est introduite mais la réorganisation permet que cette opération soit effectuée à coût constant.

Cette proposition fait l'objet d'un vote positif de la part du conseil à l'unanimité.

+ Modifications et changements d'intitulé de DU et DIU

Dans les référentiels nationaux les intitulés ont changé, il s'agit donc d'un alignement sans autre conséquence.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité des membres du conseil.

+ Proposition de modification des délibérations pour la rentrée 2013/2014

La mise en place de la compensation annuelle a introduit une évolution des pratiques des jurys d'examens qui attendent de voir les résultats des semestres pairs avant d'attribuer des points de jurys aux étudiants.

Une modification du texte en vigueur applicable à la rentrée de septembre est proposée :

Le jury se réunit à l'issue de chaque semestre impair (1, 3 et 5) et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Un relevé de notes avec mention **provisoire avant délibérations** sera délivré à chaque candidat lui permettant de connaître les Eléments Constitutifs et Unités d'Enseignement validés. La moyenne calculée et le résultat du semestre concernés ne seront pas portés à la connaissance de l'étudiant.

En revanche, le jury devra délibérer sur les cas suivants :

- L'étudiant redoublant avec des EC dans un des semestres impairs de retard en L2 et L3 qui pourrait obtenir son diplôme à l'issue de ces semestres.
- Dans le cadre d'une réorientation ou de changement d'université au cours de la même année universitaire

Un relevé de notes et une attestation de réussite le cas échéant devront lui être délivrés.

Concernant les semestres pairs de chacune des années de Licence :

Le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal sur chacun des deux semestres.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité

✚ **Liste des Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO) pour l'année 2013/2014**

La liste a été élaborée cette année sur l'ensemble de la période pour les deux semestres afin notamment de faciliter les choix des étudiants et de leur donner une vision d'ensemble.

Les composantes et services ont fait remonter des projets de création et de renouvellement qui ont été examinés par la commission d'UEO composée de membres du CEVU. La commission s'est notamment attachée à faire respecter le cahier des charges UEO, mais aussi à favoriser la pluridisciplinarité et la transversalité des projets.

✚ **Maquettes des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la formation (MEEF) dans la cadre de la mise en place de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) rentrée 2013**

Notre établissement préparera l'année prochaine des masters MEEF dont une partie sont cohabilités avec l'université d'Orléans. Les masters 2 entreront progressivement en vigueur, les étudiants inscrits en 2013-2014 restant sur l'ancien statut et les anciennes maquettes.

Les diplômes en vigueur à Tours sont les suivants :

- Une mention de Master MEEF « premier degré » co-habilitée sera déclinée sur tous les centres de formation ESPE de l'académie.
- Une mention de Master MEEF second degré inscrite dans le domaine « Sciences et Techniques » avec deux parcours cohabilités, Mathématiques et Physique-chimie.
- Une mention de Master MEEF second degré inscrite dans les domaines « Arts, Lettres et Langues » et Sciences Humaines et Sociales avec 6 parcours dont 5 co-habilités : anglais, espagnol, histoire-géographie, lettres, sciences économiques et sociales, musique (seulement à Tours).

Ces masters comprennent cinq blocs : disciplinaire - didactique - recherche - contexte et conditions d'exercice du métier - mise en situation professionnelle.

En M1, les étudiants effectueront un stage d'observation d'une semaine, en début de semestre; un stage de pratique accompagnée en S8 et un stage de une semaine dans d'autres milieux de l'éducation et de la formation ou laboratoire de recherche

En M2, les étudiants seront fonctionnaires stagiaires pour ceux qui auront réussi le concours.

Les maquettes MEEF 1^{er} degré comprennent 600 heures en M1 et 360 heures en M2.

Concernant les coefficients, seuls figurent les coefficients de l'UE car c'est elle qui est évaluée, tous les Eléments Pédagogiques (EP) d'une UE ne l'étant pas.

Concernant les MCC, la rédaction est en cours.

Pour les maquettes des MEEF 2^{ème} degré : selon les disciplines elles prévoient de 760 à 850 heures (en moyenne 500 heures en M1 et 300 heures en M2) pour les mono disciplinaires. Elles totalisent 950 heures (650 en M1 et 30 en M2) pour les bi-disciplinaires.

Nadine Imbault rappelle que nous sommes au-dessus des valeurs de la lettre du 9 mai de la DGESIP. Dans de nombreuses universités les volumes des parcours oscillent entre 750 et 850h.

Nadine Imbault propose de ne voter les maquettes que pour un an sous réserve de fournir les modalités de contrôle des connaissances. Il faudra sans aucun doute revoir les dossiers dans le cours de l'année pour baisser les volumes horaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

✚ Régime Spécial d'Etudes (RSE) et la charte afférente

Présentation par Bénédicte Delaunay qui a animé le groupe de travail consacré à cette question. Nadine Imbault présente les évolutions entrainées par les propositions de la charte sur le règlement des Etudes et des Examens. Le document fait un rappel des droits de l'étudiant en RSE et les conditions d'accès (ajout des étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau).

Les modifications sont adoptées à l'unanimité des membres du Conseil des Etudes et de la Vie de l'Etudiant.

5. Vie de l'Etudiant

Mission Handicap

✚ Charte de l'Université François-Rabelais de Tours

Cette charte s'applique à tous les étudiants en situation de handicap qui auront recours à des aménagements de cursus et/ou d'examens.

Son objectif est de définir les droits et les devoirs des parties en présence et de prendre acte des particularités liées aux différents handicaps en permettant au plus grand nombre d'étudiants d'accéder à des formations de l'enseignement supérieur.

Les étudiants qui en bénéficieront seront soumis aux règles générales de l'Université.

Les obligations et devoirs de l'université :

- Un avis délivré par le médecin du Service Universitaire de Médecine de Prévention et de Promotion de la Santé (SUMPPS) pour les aménagements d'examen ;
- Un avis délivré par la Mission handicap pour la mise en place des accompagnements et des aménagements ;
- Des associations ou prestataires pourront intervenir au sein de l'université après accord de la MDPH (Maison des Personnes Handicapées) et/ou de la Mission handicap ;
- Possibilité de prêt de matériel technique à l'étudiant par la Mission handicap ;
- Possibilité de recrutement d'aides humaines par la Mission handicap (contrat) si l'étudiant ne peut pas bénéficier d'une aide par un autre étudiant ;
- Toute situation peut être revue en cours d'année.

Les obligations et devoirs de l'étudiant en situation de handicap

- L'étudiant doit effectuer les démarches auprès de la Mission Handicap pour bénéficier d'aménagements spécifiques, à renouveler chaque année ;
- Il est recommandé à l'étudiant de faire connaître à ses enseignants les aménagements dont il bénéficie ;
- L'étudiant est tenu de respecter son engagement ;
- Toutes les absences aux examens devront être signalées si possible à l'avance et justifiées.
- Rendre le matériel prêté ;
- Dans le cas d'un accompagnement, l'étudiant devra faire preuve de ponctualité, d'assiduité et de respect envers les personnes qui l'aident ;
- Aucun contrat ne pourra être résilié sans motifs légitimes.

La charte est établie au début de chaque année universitaire par chaque étudiant en situation de handicap et bénéficiant d'aménagements spécifiques

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

SEVE

✚ Bilan aide à l'inscription du 7 juin 2013

Dans le cadre de cette année universitaire, trois bilans sont présentés : bilan par commission, cycle et composante, bilan financier, bilan par nationalité. On constate cette année encore une diminution du nombre de demandes passé de 207 dossiers traités en 2011 à 174 dossiers en 2012.

Perspectives pour la rentrée 2013/2014

- Maintien de 4 commissions de septembre à novembre/décembre ;
- Diminution de la limite d'âge qui passe de 30 ans à 28 ans au 1^{er} septembre 2013 ;
- Suppression dans le dossier des mentions d'indépendance avérée et de rupture familiale, cas trop peu fréquents et susceptibles de donner lieu à un FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence) annuel et donc exonération des droits ;
- Ajout d'une mention concernant les étudiants étrangers les informant que les plafonds de ressources pris en compte peuvent être inférieurs à ceux mentionnés en fonction du salaire moyen de leur pays d'origine ;

- Insertion dans le dossier d'un tableau récapitulatif du budget mensuel de l'étudiant pour faciliter l'étude des dossiers et de la précarité des étudiants ;
- Insertion dans le dossier d'un tableau indiquant les professions et revenus des père et mère des étudiants.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité

✚ **Compte rendu de la commission FSDIE du 30 mai 2013**

Le solde des crédits après la commission du 14 février 2013 s'élève à 78 706€.

Lors de cette réunion trois associations dont les demandes sont supérieures à 1000€ ont été auditionnées.

La commission a ensuite examiné l'ensemble des projets, soit 9 projets présentés par 9 associations. Six projets recevront des subventions, les autres ont été rejetés par la commission.

Le montant total des attributions s'élève à 5 187€

Le solde du FSDIE pour l'aide aux projets est 73 519€.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

Sécurité Routière

✚ **Bilan des actions de 2012/2013**

Les actions se sont bien passées sur les sites sollicités cette année.

Dans l'ensemble, il y a eu moins de passage aux différents stands des partenaires.

Suite à un imprévu, l'action du mois de mars à l'IUT de Tours a été reportée en mai et n'a pas obtenu de succès.

6. Conventions

✚ **Convention de partenariat relative à l'organisation des formations conduisant à la délivrance du diplôme d'Etat de manipulateurs d'électroradiologie médicale et à la reconnaissance d'un grade de licence avec le Conseil Régional Centre, l'Agence Régionale de Santé, l'Institut de formation de Manipulateur en Electroradiologie Médicale du CHRU de Tours (IFMEM) et L'Université François-Rabelais de Tours**

La présente convention permettra aux étudiants ayant accompli leurs études conformément aux règles régissant l'obtention du diplôme d'Etat à compter de la rentrée de septembre 2012 de se voir délivrer, conjointement au diplôme, le grade de licence à partir de juin 2015.

L'IFMEM s'engage à mettre en oeuvre les modalités du diplôme telles que décrites dans l'arrêté du 14 juin 2012.

L'Université s'engage à mettre en place les enseignements universitaires en association avec l'IFMEM, en vue de la reconnaissance, à compter de juin 2015 du grade licence à tous les titulaires du diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie médicale.

Une partie des cours est dispensée par des universitaires ou des personnes habilitées par l'université.

Les étudiants ont accès aux œuvres universitaires offerts par les CROUS ainsi qu'aux services de l'université (droits d'accès):

- Documentation,
- Activités physiques et sportives,
- Médecine préventive et promotion de la santé,
- Activités culturelles,
- Information et orientation.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

SUFÇO

✚ **Convention avec le CNED, en renouvellement pour trois ans**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les signataires pour la préparation à distance au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) A et B, pour tout ou partie des disciplines pour lesquelles l'Université François-Rabelais de Tours a été habilitée.

Seuls les candidats acceptés préalablement par l'université sont autorisés à s'inscrire à la formation.

Les stagiaires doivent s'acquitter séparément :

- des droits universitaires (inscription administrative) au tarif en vigueur ;

- des frais de formation auprès du Cned en fonction de leur situation et du nombre de disciplines préparées.

Une retenue de 15€ sera effectuée par le CNED en cas de radiation de module au titre des frais administratifs.

L'université organise, encadre les examens et avertit les étudiants pour les examens partiels et/ou terminaux.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

UFR Médecine

✚ **Convention et avenant avec Ecole de Sages Femmes**

Il s'agit d'une convention de fonctionnement qui présente entre autres la mutualisation des cours avec les études de médecine et la participation aux Travaux Pratiques.

Elle est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable sauf dénonciation en respectant un préavis de 12 mois.

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

Relations internationales

✚ **Convention de coopération avec Le Higher Education Institut Doha (Qatar), l'Institut de Touraine (IEFT) et l'Université François-Rabelais de Tours**

Mise en place d'un parcours de formation pour étudiants qatariens désirant intégrer une L1 de l'UFR DESS :

- session au Qatar pour le DELF A1 (100h)
- formation linguistique à l'Institut de Touraine pour obtenir le niveau B1 (septembre année x - juin année X+1)
- formation en DESS (septembre x+1 - juillet x+2)
 - préparation linguistique pour obtenir le niveau B2
 - volet disciplinaire, préparation à l'intégration en L1
- si l'étudiant obtient ses examens, il accède au L1 droit, économie ou AES

Conditions d'accès à la L1 : DUEF B2 ou C1 et « certificat d'aptitude à l'insertion en L1.

Si il est en échec, la possibilité de réinscription est soumise à commission pédagogique.

Frais d'inscription à l'Institut de Touraine : 6345 € (rattrapage 2100€)

Frais d'inscription à l'université : 6500€ par étudiant si groupe entre 8 et 11 étudiants - 5000€ si groupe entre 12 et 16 - 4000€ si groupe entre 17 et 20.

Les obligations des différents partenaires sont les suivantes :

- Le Higher Education Institute s'engage à payer les frais d'inscription, de formation et du tutorat.
- L'Institut de Touraine s'engage à former les étudiants qatariens au français, à transmettre les rapports pédagogiques (assiduité, notes, résultats aux DELF...) à Le Higher Education Institute et à inscrire les étudiants aux sessions d'examens DELF.
- L'Université de Tours communique au partenaire, chaque mois, un rapport d'assiduité des étudiants inscrits. Les étudiants inscrits à Tours s'acquittent de la sécurité sociale obligatoire au tarif en vigueur (203€ en 2012).

Le CEVU donne un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.